
DECISION DU PRESIDENT

*DP2021_31 Prévention – Convention de partenariat avec l'association RECUP
K'NET*

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,

Vu le PLPDMA porté par le SMICTOM LGB,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets ménagers et assimilés et de sensibilisation, le SMICTOM LGB organise un jeu concours à destination des écoles élémentaires. L'objectif est de sensibiliser et inciter les enfants et les parents sur l'importance du geste tri. En outre, les familles pourront accompagner leur geste tri d'un geste solidaire.

Le principe est d'organiser le tri des canettes et boîtes de conserve qui seront collectées par l'association « récup k'net », revendant la matière à l'entreprise AFM Recyclage Derichebourg Environnement à Marmande.

Récup K'net reversera les fonds récoltés (après déduction des frais : carburant, assurance...) à l'association du Sport Adapté Marmandais et sa maison arc en ciel.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de signer une convention de partenariat avec l'association RECUP K'NET pour l'organisation d'un jeu concours à destination des écoles élémentaires du territoire du SMICTOM LGB (projet joint en annexe).

A Aiguillon, le 14/09/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI

